



Projet régional  
de **santé**  
Normandie  
2023-2028

Lancement de la phase de consultation  
du 13 juillet au 13 octobre 2023

*Charte graphique provisoire.*

## Une réponse **collective** aux besoins de santé à couvrir en Normandie

Le Projet régional de santé (PRS) définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée avec tous ses partenaires par l'Agence régionale de santé Normandie. Il offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le nouveau Projet régional de santé 2023-2028, soumis à la consultation publique, comprend :

### ■ Le Cadre d'orientation stratégique (COS) :

il fixe les nouveaux principes d'actions et rappelle les sept grands défis de santé en Normandie ;

### ■ Le Schéma régional de santé (SRS) :

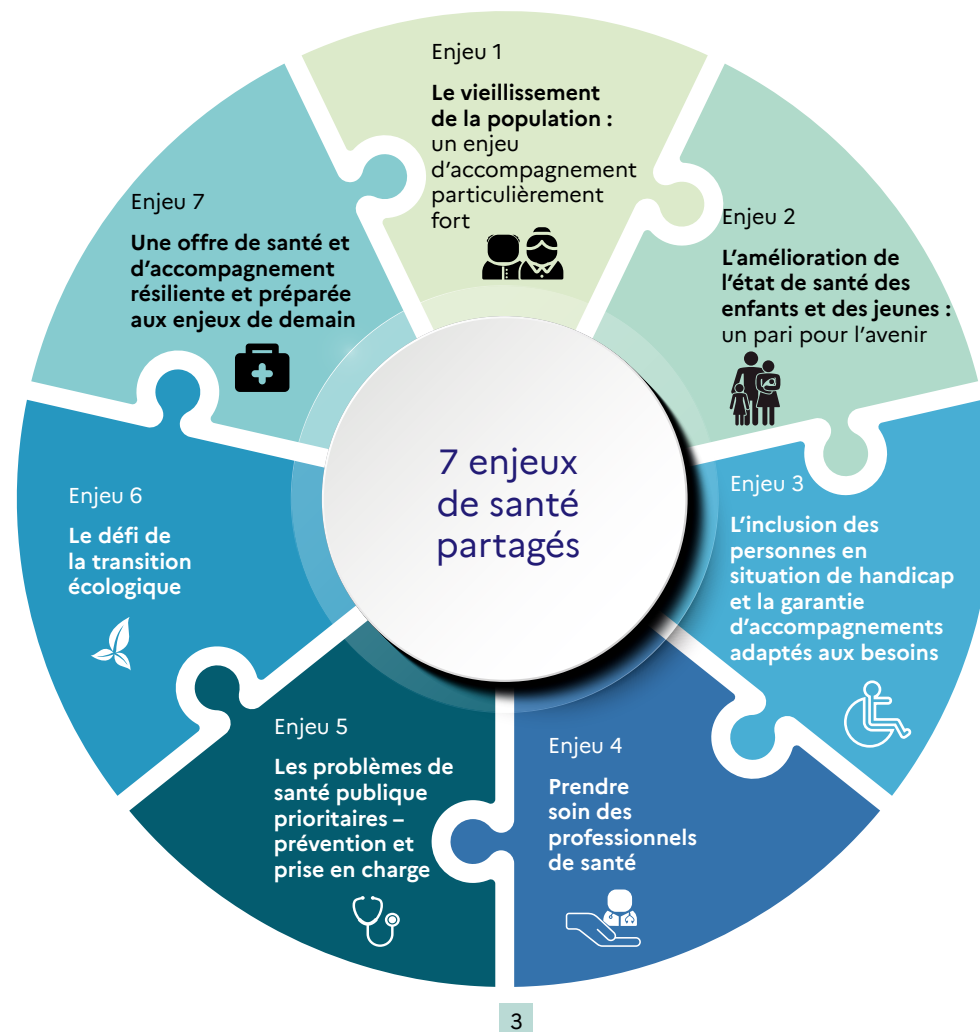
sur la base d'une évaluation des besoins, il détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins, d'accompagnement et de prévention, des orientations prioritaires pour guider concrètement les actions des cinq ans à venir ;

### ■ Le Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) :

il comprend les actions à destination des publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé.

## Sept défis à relever ensemble

Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population que de transition écologique.



## Une dynamique **partenariale**

En matière d'accès aux soins, aux accompagnements et à la prévention, la Normandie bénéficie d'une culture du partenariat et de la confiance très ancrée, qui est un atout déterminant pour aborder les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain pour la santé des Normands.

### Charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires

Depuis 15 ans, les acteurs normands de la santé sont engagés dans une démarche partenariale afin d'encourager l'exercice coordonné, initialement portée par l'URML, fédère l'Etat, l'Assurance maladie, la Région et les collectivités locales. Si la Normandie se classe parmi les régions à faible densité médicale, elle est aussi l'une des régions les plus avancées en matière de développement des maisons et pôles de santé pluri-professionnels.

### Séjour de la Santé

Il n'y a qu'en Normandie que l'effort d'investissement dans les hôpitaux et les EHPAD impulsé par le Séjour de la santé a donné lieu à un tel niveau de soutien de la Région, des Départements et de certaines intercommunalités pour accompagner des projets d'envergure pour les établissements de santé et médico-sociaux.

### Virage préventif

La Normandie s'illustre par la grande adhésion de sa population aux campagnes de dépistage et de vaccination, atteignant des taux records face à la récente pandémie de COVID-19, mais aussi pour la vaccination contre les infections à papillomavirus humains HPV chez les collégiens débutée depuis 2019 en région.

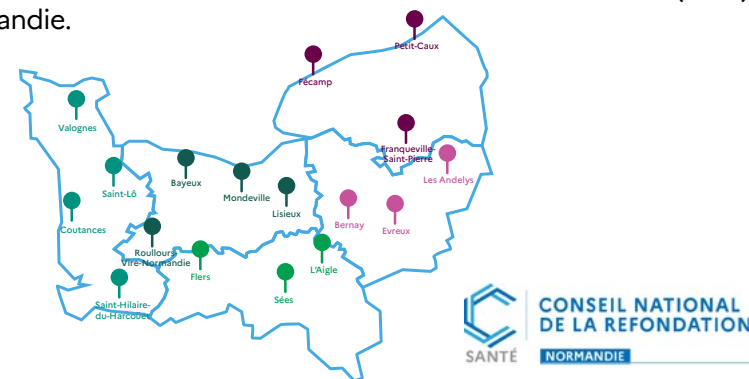
**Le nouveau Projet régional est l'expression de la force du collectif qui caractérise la santé en Normandie.**

## Une ambition **partagée**

Engagée depuis plusieurs mois, la construction du Projet régional de santé Normandie 2023-2028 s'appuie sur :

- **une analyse des enjeux de santé** en Normandie à partir des diagnostics régionaux et territoriaux ;
- **le bilan du précédent Projet régional de santé** qui mesure l'atteinte des objectifs fixés en 2018 ;
- **une concertation élargie** associant l'ensemble des partenaires et acteurs (fédérations hospitalières et médico-sociales, unions régionales des professionnels de santé, associations de patient et d'utilisateur, région, département, collectivités, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, commissions spécialisées, conseils territoriaux de santé élargis...).

Dans chaque arrondissement de la région, des ateliers réunis en novembre 2022 et juin 2023 dans le cadre du Conseil national de la Refondation (CNR) santé en Normandie.



Les travaux de co-construction et de concertation du PRS 2023-2028 se sont appuyés sur la méthode issue du Conseil national de la Refondation Santé, qui s'est traduite en Normandie par une forte dynamique rassemblant près de 2 000 citoyens, élus et professionnels. La démarche du CNR Santé, qui a permis de pérenniser et d'approfondir les actions engagées, de renforcer l'action concertée de l'ensemble des acteurs et de définir des solutions locales adaptées aux besoins des territoires, est venue enrichir l'élaboration du futur PRS de Normandie.

## 3 axes structurants et 12 actions prioritaires

Pour les cinq ans à venir et au-delà, la Normandie pourra compter sur la mobilisation partenariale de tous ceux qui s'engagent pour la santé, avec la lucidité et l'efficacité de l'expérience acquise tous ensemble.

Pour relever ces sept défis, le schéma régional de santé 2023-2028 est fondé sur 3 axes structurants et 12 actions prioritaires :



**Axe 1 : En réponse aux attentes immédiates des Normands, construire un maillage lisible et gradué de l'offre de dépistage, de soins et d'accompagnement, faisant toute sa part à la proximité**

### ■ 1<sup>er</sup> axe

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
3. Améliorer la santé mentale des normands ;
4. Mieux inclure les personnes en situation de handicap ;
5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;

### ■ 2<sup>e</sup> axe

6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus forts enjeux pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
8. Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;



**Axe 2 : Pour agir dans la durée sur les fondamentaux de la santé des Normands, engager la population dans le virage de la prévention et du bon usage du système de santé**



**Axe 3 : Pour relever ces défis et gérer les grandes transitions, mieux appuyer les acteurs de santé normands dans leurs efforts d'attractivité et d'adaptation de leur réponse**

### ■ 3<sup>e</sup> axe

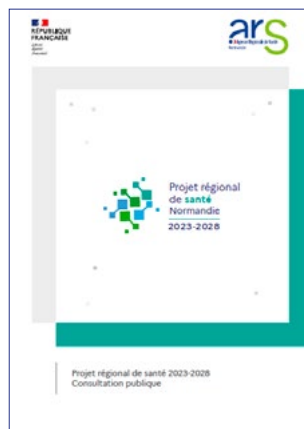
9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre acteurs ;
10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

## La phase de consultation du 13 juillet au 13 octobre 2023

Tous les partenaires, acteurs et citoyens normands peuvent prendre connaissance du futur Projet régional de santé composé de :

- Le Cadre d'orientation stratégique (COS)
- Le Schéma régional de santé (SRS)
- Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

Les avis recueillis permettront d'enrichir le nouveau Projet régional de santé avant sa publication au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2023.



Une large consultation, auprès de :

- la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- la Région ;
- les Départements ;
- les préfets ;
- les collectivités territoriales ;
- les conseils territoriaux de santé ;
- l'Assurance maladie ;
- les représentants des professionnels et des établissements de santé (URPS, ordres, fédérations, etc...).

Durant cette période de consultation, l'ensemble des acteurs en santé et des citoyens peuvent également faire part de leurs propositions.

Pour connaître les modalités de consultation, rendez-vous sur la page « Consultation réglementaire PRS 2023-2028 » du site internet de l'ARS Normandie.